

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – mai 2018.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Nathalie Van Schoor dans l'emploi de directeur général des services à compter du 1^{er} juin 2017,

Vu la décision n°2017-145-H en date du 4 juillet 2017 nommant M. Olivier Gapenne en qualité de directeur adjoint de l'UTC,

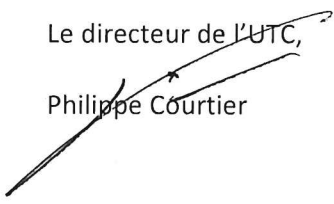
DÉCIDE

Article unique :

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement du 30 mai au 1^{er} juin 2018 à M. Olivier Gapenne.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



Service des
affaires générales et juridiques

Aurélie Germonprez

☎ 03-44-23-73-76

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de
**Technologie
de Compiègne**

CS 60319

Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23

www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques

copies : présidence
rectorat

diffusion : Générale
rubrique « actes réglementaires »